

**Rapport n°4 :****Bourses de mobilité entrante ISITE-BFC : Enveloppe 2022-2023**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Paul ALIBERT Vice-Président des Relations internationales
<b>Service – personnel référent</b>	<b>Directeur :</b> Éric COMMEAU Directeur général des services <b>Rédacteur :</b> Antoine PERRIER-CORNET Chargé du suivi administratif du projet ISITE-BFC Service Recherche et Études Doctorales
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	16 juin 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Dans le cadre de la stratégie d'internationalisation de l'espace d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne-Franche-Comté, le budget du projet ISITE-BFC prévoit des lignes destinées à financer des bourses entrantes pour les étudiants de masters UBFC dispensés en langue anglaise, sur proposition des responsables de filières.

Le montant maximal d'une bourse financée par ISITE-BFC et octroyée à un étudiant est plafonné à 8 000 € net par année académique. Les mensualités sont plafonnées à 800 € net par mois. Le nombre de mensualités est plafonné à 10 mois.

L'attribution par les responsables des Masters UBFC de ces bourses se fait au mérite.

L'enveloppe proposée pour les bourses de mobilité entrante ISITE-BFC est de **178 000 €** pour l'année universitaire 2022-2023.

**DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le montant de l'enveloppe allouée pour l'année académique 2022-2023 pour les bourses de mobilité entrante ISITE-BFC des Masters UBFC, soit 178 000 euros.**